

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du directoire du district d'Orléans qui annoncent le résultat de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse des administrateurs du directoire du district d'Orléans qui annoncent le résultat de la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 465-466;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14391\\_t1\\_0465\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14391_t1_0465_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 26

La commune de Montaut, département des Landes, annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'ajouter à tous les dons qu'elle a déjà faits, et d'envoyer aux braves défenseurs de la patrie aux Pyrénées-Occidentales, 5 uniformes, 66 chemises, 69 paires de draps, 33 paires de bas, 13 mouchoirs, de la charpie et 27 liv. pour des souliers.

Elle termine par dire que la jeunesse en état de porter les armes attend avec impatience que son tour arrive pour marcher à la frontière, afin de donner une nouvelle preuve de son dévouement entier à la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montaut, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

La commune de Montaut, district de St Sever, département des Landes, a déjà obtenu de votre justice mention honorable pour un tableau de dons civiques dont elle a bien voulu charger son bulletin du 13 pluviôse, seconde année républicaine.

La même commune, animée toujours du même zèle et du même dévouement pour la chose publique, et malgré son peu d'aisance, vient de donner encore pour les braves défenseurs de la patrie aux Pyrénées occidentales, 5 uniformes, 66 chemises, 69 paires de draps 33 paires de bas, 13 mouchoirs, de la charpie, et 27 liv. pour des souliers. Enfin toute la jeunesse en état de porter les armes, attend avec impatience que son tour arrive, pour marcher à la frontière, afin de donner une nouvelle preuve de son dévouement entier à la chose publique ».

LAFaurie, A. DUSEONS, DARIENTORT, BURGUE-RIEUX, LOUBERT (*maire*), BURGUE-RIEUX, LABASTUGUE, DUBERNET, LAFaurie, LAFaurie, MARRAN, CONAT, DESPOUY, LABASTUGUE, COMBE.

## 27

Les artistes musiciens de la garde nationale parisienne adressent à la Convention nationale la troisième livraison de l'ouvrage périodique de musique à l'usage des fêtes nationales, dont elle a bien voulu agréer l'hommage.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité d'instruction publique (3).

## 28

Le conseil-général de la commune de Mont-Libre écrit à la Convention nationale que l'église de cette commune est convertie en temple de la raison, et que les dépouilles en

ont été envoyées à leur destination; elles consistent en 28 marcs une once, tant en argent qu'en vermeil, et 327 livres de cuivre en grande partie argenté.

Il ajoute que cette commune a fait don à nos frères d'armes, de 54 chemises, 32 paires de souliers, et 20 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montlibre, 6 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le flambeau de la raison éclaire tous les républicains; ceux de Montlibre n'ont pas été des derniers à participer à la lumière; l'église de notre commune est devenue le temple de la raison où se réunissent tous les vrais sans culottes pour chanter des hymnes à la liberté.

L'argenterie et le cuivre provenant des dépouilles du fanatisme sont partis pour être employés à des objets plus utiles. Le Creuset national les purifiera.

Nous ne calculons jamais avec le besoin de nos frères d'armes; les souliers à double semelle existant dans cette commune, accompagnés d'une assez honnête provision de chemises, leur ont été expédiés; la satisfaction d'avoir pourvu à leurs besoins est la seule récompense que nous exigeons.

Citoyens représentans, continuez de prononcer la volonté du peuple, que les ennemis du gouvernement révolutionnaire pâlissent à l'aspect de la Montagne, que les tyrans, ne comptent avoir la paix, qu'au préalable leurs peuples aveugles ne soient libres comme nous le sommes. Tel est le vœu de la commune de Montlibre.

Périssent tous les gouvernements ennemis de l'humanité.

Vive la République et la Montagne. S. et F. ».

TRILLET (*maire*), DEBATE, BERNOTON, FERRA-CLARE, OLLIVIER [et une signature illisible].

[Extrait du registre de la comm.].

Le conseil général de la commune, assemblé le sixième germinal, a délibéré que le septième du même mois, l'argenterie et le cuivre seraient envoyés à la monnaie.

[Etat de l'argenterie et cuivre].

28 marcs, 1 once, argent ou vermeil; 327 livres de cuivre en grande partie argenté.

[Etat des dons].

[Enumérés ci-dessus].

P.c.c. : [MÊMES SIGNATURES].

## 29

Les administrateurs du directoire du district d'Orléans annoncent que le résultat des biens vendus dans le cours des deux mois derniers.

(1) P.V., XXXIX, 154. B<sup>in</sup>, 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1138, p. 26.

(3) P.V., XXXIX, 154.

(1) P.V., XXXIX, 155. B<sup>in</sup>, 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1138, p. 25.

dont l'estimation étoit de 154,590 liv., ont produit 268,445 liv.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité des domaines nationaux (1).

### 30

Les administrateurs du département de la Loire-Inférieure écrivent qu'ils ont frémi d'horreur à la nouvelle de l'affreux attentat commis dans la personne des représentans Robespierre et Collot-d'Herbois, et applaudissent au dévouement du brave Geffroy.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l., 9 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

A la nouvelle de l'affreux attentat commis dans la personne de deux représentans du peuple français, nous avons frémi d'indignation et d'horreur; puis, réfléchissant sur ce crime nous avons dit: voilà l'ouvrage des rois et de leurs vils agens, mais leurs infâmes projets échoueront comme ont échoué les tentatives des assassins de Collot d'Herbois et de Robespierre, et leurs efforts n'auront d'autre effet que d'accélérer leur ruine en augmentant l'horreur qu'ils inspirent.

Citoyens représentans, l'éternel modérateur des mondes, celui que des conspirateurs corrompus que la loi a punis voulaient rayer de la liste des êtres, veille sur les destinées de la République française; il veille sur vous, il veille sur les justes. Continuez à mériter sa providence en gouvernant avec une sollicitude à laquelle rien n'échappe, ce peuple libre enfin par vos soins. Il veille aussi, ce peuple, pour vous défendre des poignards des ennemis de la patrie; nous sommes les témoins de son attachement inébranlable à la Convention nationale et de la haine qu'il porte aux tyrans.

Tous les bons citoyens applaudissent au dévouement du brave Geoffroy, et il n'en est aucun qui ne soit comme lui prêt à prodiguer son sang et sa vie pour le salut de ses représentans ».

BADEF, KERMEN, GICQUEAU, PICOT, HAUMONT, GRELIEN [et 1 signature illisible].

### 31

La société populaire de Nevers, département de la Nièvre, donne avis qu'elle vient d'envoyer, contre les ennemis de la patrie, deux cavaliers armés, équipés et montés.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIX, 155. B<sup>n</sup>, 24 prair.; J. Sablier, n° 1371; M.U., XL, 345.

(2) P.V., XXXIX, 155. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 29 prair.; M.U., XLI, 7.

(3) C 305, pl. 1149, p. 30.

(4) P.V., XXXIX, 155. B<sup>n</sup>, 25 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1371; J. Fr., n° 624.

[Nevers, 9 prair. II; Au présid. de la Conv.] (1).

« Président,

La Société populaire de Nevers te prie de prévenir la Convention nationale qu'elle a envoyé à la pourchasse des ennemis de la patrie, deux cavaliers jacobins armés, équipés et montés.

Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne! ».

F. GUILLIER, S. DAMOUR, LA RAMÉE, MOINE (secrét.), GALLOIS (secrét.), GARNIER, THIRIET et [1 signature illisible]

### 32

L'agent national près le district de Librevil (2), département du Cher, écrit à la Convention nationale que plusieurs biens d'émigrés et de confiscation, estimés 192,492 liv., ont été vendus, le 5 de ce mois, 336,400 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (3).

### 33

La société populaire et les autorités constituées de la commune de Calais-sur-Anille (4), département de la Sarthe, écrivent que Garnier de Saintes a paru dans leurs murs, et qu'à sa voix toutes les passions se sont confondues dans l'amour de la patrie.

Elles félicitent la Convention sur son décret du 18 floréal, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Calais-sur-Anille, s.d.] (6).

« Législateurs,

Le représentant du peuple Garnier (de Saintes) a paru dans nos murs.

A sa voix toutes les passions se sont confondues dans une seule, l'amour de la patrie.

Tous les citoyens se sont embrassés et ont juré avec enthousiasme de rester unis à votre exemple et de périr au poste qui venait de leur être révolutionnairement assigné.

Citoyens représentans, vous n'avez cessé de bien mériter, non seulement de la patrie, mais du genre humain qui tôt ou tard adoptera vos immortels décrets.

Celui par lequel vous venez de proscrire l'athéisme et l'immoralité augmente encore vos droits à notre reconnaissance saura vous

(1) C 306, pl. 1163, p. 15.

(2) Saint-Amand.

(3) P.V., XXXIX, 156. J. Sablier, n° 1371; B<sup>n</sup>, 24 prair.; M.U., XL, 345.

(4) Saint-Calais.

(5) P.V., XXXIX, 156. B<sup>n</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 305, pl. 1149, p. 31.